

# Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,  
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus  
(COVID-19)

30 AVRIL 2021

## Directives et messages importants

### 1- MODIFICATION AU CODE CRIMINEL (AIDE À MOURIR) DU PROJET DE LOI C-7 ET APPLICATION AU QUÉBEC

Dans une [lettre en date du 16 avril](#), le MSSS annonce que le 17 mars 2021, le projet de loi C-7 Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir) a reçu la sanction royale. Par conséquent, les nouvelles dispositions du Code criminel sont entrées en vigueur ce même jour, à l'exception d'une seule disposition, soit le critère de fin de vie qui a été déclaré inopérant.

En complément, vous êtes invités à prendre connaissance de l'[énoncé](#) de la Commission sur les soins de fin de vie à la suite de l'adoption du projet de loi C-7 et le [communiqué](#) conjoint émis par le CIUSSS de la Capitale-Nationale, le CHU de Québec – Université Laval et l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec.

### 2- MODIFICATIONS À L'ADDENDA AU PROTOCOLE INTERDISCIPLINAIRE – CONSTAT DE DÉCÈS

Dans une [note de service](#) en date du 20 avril 2021, la Direction des soins infirmiers et de la santé physique du CIUSSS de la Capitale-Nationale avise les infirmières et les médecins de la mise à jour de l'addenda Protocole interdisciplinaire constat décès. L'indication pour que l'infirmière puisse constater le décès a été modifiée, soit par le retrait que le décès doit être attendu et prévisible. Cette indication était unique au CIUSSS de la Capitale-Nationale et amenait certains enjeux surtout en CHSLD.

### 3- LA PRATIQUE EN TELESANTE

Puisque la situation épidémiologique était critique dans la région il y a quelques semaines, la téléconsultation a été identifiée comme un des moyens de protection pour les cliniciens et la population lorsque la situation clinique du patient le permettait. La situation se stabilisant, les activités de télésanté restent une modalité de dispensation des soins et de services intéressantes, mais qui doit s'intégrer à une prestation normale d'activités en présentiel. Pour la Direction des services professionnels du CIUSSS de la Capitale-Nationale, la télésanté ne devrait pas constituer en moyenne plus de 30 à 40 % des activités usuelles d'un médecin afin de répondre aux besoins cliniques des patients. [Lire la note de service.](#)

### 4- FORMULAIRE POUR UNE DEMANDE D'EXAMEN EN IMAGERIE MÉDICALE

La Direction des services professionnels du CIUSSS vous informe qu'un nouveau formulaire a été mis en place le 21 mars 2021 pour toute demande d'examen en imagerie médicale au sein des installations de l'établissement. Dans le contexte actuel, nous sollicitons votre collaboration afin de prendre ce [formulaire](#) pour toutes les nouvelles demandes. Nous vous remercions à l'avance de votre habituelle collaboration. Lire la [note de service.](#)

### 5- RENCONTRES PRÉNATALES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME TEAMS

La Direction de la Jeunesse du CIUSSS de la Capitale-Nationale annonce la tenue de rencontres prénatales gratuites en ligne à l'intention des femmes enceintes de 24 à 34 semaines et leur partenaire. Il s'agit d'une série de 4 cours de 2 h à raison d'un cours par semaine animé par une infirmière en périnatalité ou une sage-femme. Voir la [publicité.](#)

## 6- RETRAIT DES TESTS DE GROSSESSE SÉRIQUES AU RÉPERTOIRE DES HÔPITAUX DE CHARLEVOIX

La firme Optilab annonce [par communiqué](#), qu'à compter du 3 mai 2021, elle n'effectuera plus de test de grossesse sérique qualitatif pour les hôpitaux de Charlevoix, seul le test de grossesse urinaire demeure au répertoire. Les demandes de test de grossesse sériques sont converties en dosages d'hCG quantitatifs.

Ce changement est nécessaire afin d'harmoniser notre pratique avec celle des autres installations de la Grappe Optilab Capitale-Nationale ainsi que pour être conformes aux normes ISO 15189 en vigueur dans les laboratoires des hôpitaux du Québec.

## 7- ALGORITHME DE PRESCRIPTION D'ANALYSES EN LIEN AVEC LES NÉOPLASIES MYÉLOPROLIFÉRATIVES AU LABORATOIRE DE DIAGNOSTIC MOLÉCULAIRE DU CHU DE QUÉBEC

Par [communiqué](#), Optilab Capitale-Nationale vous informe que l'algorithme suivant sera appliqué pour la réalisation des analyses de biologie moléculaire liées au diagnostic des néoplasies myéloprolifératives.

Pour les demandes de recherche de JAK2 V617F :

- Si la demande est faite sans contexte clinique spécifié ou dans un contexte clinique spécifié de polyglobulie (polycythemia vera; PV), seule la recherche de JAK2 V617F sera effectuée.
- Si la demande est faite dans un contexte clinique spécifié de thrombocytémie essentielle (TE) ou de myélofibrose (MF), un résultat négatif pour JAK2 V617F déclenchera automatiquement la prescription des analyses de recherche de mutations dans l'exon 9 de CALR et de la mutation MPL W515L.

## 8- ÉTAT DE SITUATION s :

- [État de situation](#) (cliquez sur l'hyperlien « communiqué » pour prendre connaissance du dernier communiqué de presse)
- [Nombre de cas positifs et rétablis](#)
- [Carte des paliers d'alerte et des mesures en vigueur par région](#)
- [Liens utiles](#)

**Québec** : Pour connaître l'état de situation provincial, consultez :

- [INSPQ – Données Covid-19 au Québec](#)
- [État de situation des cas confirmés par CHSLD au Québec](#)

## 9- FRÉQUENCE DE DIFFUSION DU BULLETIN COVID-19 - MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS

Les bulletins destinés aux médecins, dentistes et pharmaciens sont dorénavant diffusés selon la disponibilité des informations et la pertinence de la diffusion. Soyez toutefois assurés qu'au besoin, il sera toujours possible de produire un bulletin express ou d'augmenter la fréquence de diffusion.